

La place de la personne handicapée dans les centres sportifs

Intervention d'Infrasports



Michel DEVOS,
Directeur

Plan de l'exposé

- ▶ Introduction - contexte
- ▶ Particularités réglementaires
- ▶ Sur quels éléments agir ?
- ▶ A quoi faut-il être attentif ?
- ▶ Quelques outils pratiques
- ▶ Conclusion

Présentation d'Infrasports

Service Public de Wallonie - SPW

DGO 1 - Routes et Bâtiments

Département des Infrastructures
subsidiées

Direction des bâtiments et des Infrasports

Compétences

- **Bâtiments publics:**
 - maisons communales
 - locaux administratifs et techniques
 - lieux de culte et morale laïque
 - crèches
 - sécurité
- **Infrastructures sportives:**
 - salles de sports
 - piscines
 - terrains extérieurs
 - équipement sportif
 - abords

Bases légales

Infrastructures sportives :

Décret du 25/02/1999 - Arrêté du Gouvernement wallon du 10/06/1999

- - Bénéficiaires:
- Pouvoirs locaux
 - Régie autonome (communale-provinciale)
 - Groupement sportif (ASBL ou association de fait)
 - ASBL de gestion d'équipements sportifs

- - Taux :
- 75 % pour investissement < à 685.000 € hors TVA
 - 60 % pour investissement > à 685.000 € hors TVA

Articles 414 et 415 du CWATUP

Particularités réglementaires :

- ▶ Objectif prioritaire du Gouvernement wallon-DPR
- ▶ Couvrir les investissements permettant l'accessibilité à tous
- ▶ Condition sine qua non d'octroi (note annexe spécifique à l'accessibilité)
- ▶ Critère déterminant dans les appels à projets (Financement alternatif, ...)
- ▶ Réunion plénière d'avant-projet - concertation

Relations avec les auteurs de projet :

- ▶ sensibilisation des acteurs : - concepteurs
- investisseurs
- utilisateurs
- ▶ rôle essentiel de l'auteur de projet
- ▶ recherche de solutions raisonnables
- ▶ recours à des bureaux spécialisés (gammah, plain pied, ...)

Aménagements raisonnables:

Accessibilité = objectif

- ▶ Nécessité d'intervenir le plus tôt possible
- ▶ Rendre tout accessible n'est pas possible
- ▶ Contraintes : - architecturales (CWATUP)
- du S.R.I.
- budgétaires (rapport investissement/accessibilité)
- diversité des handicaps
- ▶ Appel au bon sens

A quoi faut-il être attentif ?

Importance de la continuité du cheminement du parking aux locaux de service

En bâtiments publics et en infrastructures sportives :

- les parkings et voies d'accès
- l'entrée du bâtiment
- les circulations (horizontales et verticales)
- l'accueil
- les sanitaires, vestiaires
- le matériel sportif

des outils pratiques

Élaborés en collaboration avec des spécialistes du secteur (AWIPH, Gammah, Plain-pied, ...)

- ▶ Fiche technique « Infrasports »
- ▶ Brochures : - « Des cheminements piétons accessibles, confortables et sécurisant pour tous »
- « Des bâtiments à usage collectif accessibles, confortables et sécurisants pour tous »

Conclusions

- ▶ Importance de sensibiliser
- ▶ Rôle essentiel de l'auteur de projet
- ▶ Aménagements raisonnables :
 - contraintes
 - budget
 - diversité des handicaps

Nos coordonnées

*Direction générale opérationnelle « Routes et Bâtiments »
Département des Infrastructures subsidiées*

Direction des Bâtiments et Infrastructures sportives

Monsieur Michel DEVOS

Directeur

(081/32.37.31)

*Rue Van Opré, 95
5100 JAMBES*

Site Internet : www.pouvoirslocaux.wallonie.be